

# Aide animation/sensibilisation chaleur renouvelable

<b>Objet</b>	Soutien à l'animation et sensibilisation pour promouvoir la chaleur renouvelable et le dispositif d'aides liées au Contrat Chaleur Renouvelable Territorial de la Mayenne
<b>Bénéficiaires</b>	Communautés de communes ou groupement de Communautés de communes.
<b>Conditions d'octroi</b>	Animation et sensibilisation à destination des communes ou entreprises portant sur la chaleur renouvelable  Dépenses éligibles : documents de communication, animations par des prestataires
<b>Calcul de l'aide</b>	30 % des dépenses plafonnées à 0,05 €/hab hors moyens humains
<b>Dossier à présenter</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délibération ou décision du maître d'ouvrage portant sur la réalisation de l'opération sollicitant l'aide du Conseil départemental.</li><li>• Le planning prévisionnel de réalisation</li><li>• Plan de financement de l'opération</li></ul>
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	- Jusqu'au 1er octobre 2024
<b>Pièces justificatives à fournir pour le versement</b>	- Etat des dépenses / recettes certifié conforme par le Président de la structure sollicitant le versement de la subvention. Les pièces justificatives des dépenses de l'année N devront être transmises au plus tard le 15/03 de l'année N+1
<b>Service instructeur</b>	Direction du développement durable et de la mobilité Service déchets / énergie / mobilités <a href="mailto:sdem@lamayenne.fr">sdem@lamayenne.fr</a> ☎ 02 43 59 96 17
<b>Lieu de dépôt du dossier</b>	Monsieur le Président du Conseil départemental Hôtel du Département 39 rue Mazagran CS 21429 53014 LAVAL CEDEX